



Préavis de départ

Par pir56

Bonjour, mon locataire me doit 2 mois de loyer mais est en train de partir à la sauvette, je lui ai donc écrit avec l'ar qu'il n'a pas été cherché et bien que m'ayant parlé de mutation, je n'ai toujours pas reçu son préavis d'un mois, ma question est la suivante: puis-je une fois l'appart vide (il ne reste qu'une table) changer la serrure et le relouer?
MERCI